

## NOTE DE SERVICE

**À :** Fellows, Associé(e)s et Affilié(e)s de l'ICA  
**De :** Amy Pun, Présidente, Conseil sur le professionnalisme et la supervision des titres de compétence  
**Date :** Le 7 juillet 2021  
**Objet :** **Rapport de l'audit 2018-2019 sur le perfectionnement professionnel continu (PPC) de l'ICA**

---

### Résumé de l'audit

À l'automne 2020, le Conseil sur le professionnalisme et la supervision des titres de compétence (CPSTC) a vérifié le dossier de 131 membres ayant rempli une déclaration de conformité aux exigences de PPC pour la période de déclaration 2018-2019. L'objectif de cette vérification est d'être utilisée comme outil de formation et de contribuer à l'amélioration générale du programme de PPC.

Conformément à la [Norme de qualification – Exigences relatives PPC](#), le CPSTC a décidé de faire la vérification d'environ 3 % des rôles exclusifs (RE) et des rôles non exclusifs (RNE), tout en assurant d'une répartition proportionnelle entre les différents domaines de pratique. Les membres ayant rempli une demande d'exemption aux exigences de PPC pour la période 2018-2019 n'ont pas fait l'objet d'une vérification en 2020 puisque toutes les demandes d'exemptions étaient nouvelles en vertu de la NQ entrée en vigueur en janvier 2020. Par conséquent, en 2020 ces exemptions étaient entièrement examinées avant d'être accordées. Cependant, les exemptions en cas de retraite sont permanentes et un échantillon de celles-ci sera probablement inclus dans les vérifications futures.

À l'exception d'une seule personne, chaque membre ayant fait l'objet d'une vérification a fourni les renseignements demandés et a été reconnu(e) comme conforme à la NQ. L'adhésion de la personne n'ayant pas répondu aux demandes répétées pour des renseignements supplémentaires a été suspendue, conformément à la NQ et à la [Politique relative à l'administration des droits et privilèges de membre](#).

### Principales leçons

Pendant l'audit des activités de conformité des membres, le CPSTC a trouvé plusieurs points que les membres pourraient améliorer relativement à leur dossier de PCC, ainsi que certains aspects des exigences de PPC qui pourraient être clarifiés. Voici une liste de ces principales leçons que les membres peuvent consulter :

- Chaque activité de PPC inscrite doit inclure une courte note expliquant comment l'activité répondait aux objectifs de PPC et en quoi elle était pertinente pour le travail du membre. À cet effet, un nouveau champ a été ajouté dans l'outil de suivi du PPC. Des exemples de notes expliquant la pertinence de l'activité ont également été ajoutés à la [FAQ du PPC](#) (question 32).
- Le nom, le sujet et une brève description du contenu des articles lus dans les journaux, revues actuarielles, infolettres et aux doivent être inscrits.
- Le nom et une brève description du sujet et du contenu des réunions, webémissions, balados, activités parrainée par l'employeur, formation ou autre doivent être inscrits.
- Les détails des sujets et du contenu abordés lors de réunions mensuelles doivent être inscrits, lorsque ces réunions sont utilisées comme PPC.
- Les heures de bénévolat ne sont pas automatiquement admissibles comme activité de PPC. Au moment d'inscrire le nombre d'heures bénévoles consacrées à un groupe, les membres doivent déterminer si toutes les heures consacrées à leur groupe bénévole (ex : les commissions) ont vraiment servi à leur PPC.
- On invite les membres à participer à davantage de séances en direct (en personne ou en ligne) pour répondre à l'exigence des activités dirigées où il est possible de poser des questions et de participer à la discussion.
- On invite les membres à s'assurer de diversifier les types d'activités de PPC auxquelles elles et ils participent.
- On invite les membres à relire [l'annexe A de la NQ](#) pour mieux comprendre la différence entre les activités dirigées et les activités d'auto-apprentissage.
- **RAPPEL** : Toutes les activités de PPC doivent permettre au membre de faire de nouveaux apprentissages, d'acquérir une meilleure compréhension d'un sujet ou de confirmer le caractère actuel de ses connaissances.
- **RAPPEL** : Le module sur le professionnalisme ne peut pas être inclus dans les 80 heures d'activités de PPC obligatoires.

Pour en savoir davantage sur les autres aspects des exigences de PPC, consultez la [FAQ](#).

Pour toute question ou pour davantage d'information, veuillez communiquer avec [Leona Campbell, coordonnatrice principale, pratique professionnelle](#).